

Application du décret dans le temps ?

Par **Titus7**, le 11/03/2014 à 22:51

Bonsoir !

Alors voilà, je suis tombé sur un cas pratique qui me pose pas mal de soucis ...

Un appartement a été loué, l'appartement est dans un piteux état, un décret va sûrement s'appliquer concernant l'hygiène des appartements loués, et la locataire attend avec impatience celui-ci, afin de réclamer des dommages/intérêts à son propriétaire.

Le propriétaire nous demande si elle pourra réclamer des dommages/intérêts pour toute la durée du bail qui a précédé la publication du décret ?

Je suppose qu'il faut se servir de l'article 2 du code civil, mais comment ? le mot "décret" m'a perdu ! ..

Merci de votre aide (qui m'ôtera de longues heures de réflexion solitaire)